

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le dix-huit mai deux mille vingt, se sont réunis en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARCOURT, Maire sortant.

Etaient présents :

Jean-Luc DARCOURT, Marie-Claire CAILLIAU, Jean-Antoine VILLAU GARCIA, Nicole ALIPS, Daniel DECHERF, Claude ESTIEVENAERT, David VANMARQUE, Fabienne PORREAUX, Jean-Noël MALLEVAEY, Isabelle PADIÉ, Pierre AVERLANT, Cécile DIERS, Kévin BATAILLIE, Céline LEMOR, Ludovic FAUQUET, Véronique LAGATIE, Gilles CRÉPIN, Marie DUMOTIER, Nicolas GRAZIANO, Conseillers municipaux élus le 15 mars 2020

Secrétaire de séance : Marie-Claire CAILLIAU

ORDRE DU JOUR

- Election du Maire,
- Election des Adjointes.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc DARCOURT, Maire sortant qui proclame les résultats de l'élection municipale du dimanche 15 mars 2020 :

Nombre d'électeurs inscrits : 1840
- Nombre d'abstentions : 1167
- Nombre de votants : 673
- Nombre de bulletins blancs : 51
- Nombre de bulletins nuls : 76
- Nombre de suffrages exprimés : 546

La liste «Votre Village, Notre Engagement » présentée par Jean-Luc DARCOURT a remporté 546 voix.

Il installe, ensuite, dans leurs fonctions les conseillers municipaux :

- Marie-Claire CAILLIAU,
- Jean-Antoine VILLAU GARCIA,
- Nicole ALIPS,
- Daniel DECHERF,
- Claude ESTIEVENAERT,
- David VANMARQUE,
- Fabienne PORREAUX,
- Jean-Noël MALLEVAEY,
- Isabelle PADIÉ,
- Pierre AVERLANT,
- Cécile DIERS,
- Kévin BATAILLIE,
- Céline LEMOR,
- Ludovic FAUQUET,
- Véronique LAGATIE,
- Gilles CRÉPIN,
- Marie DUMOTIER,
- Nicolas GRAZIANO.
-

Monsieur Jean-Luc DARCOURT indique que, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Marie-Claire CAILLIAU pour assurer ces fonctions.

Ensuite, Madame Marie DUMOTIER, doyenne des Membres du Conseil Municipal, prend la présidence de l'assemblée.

Après avoir procédé à l'appel nominal des Membres du Conseil et après avoir constaté que les dix-neuf Membres étaient présents, Madame Marie DUMOTIER constate que la condition de quorum est respectée. Elle propose, ensuite, de constituer le bureau électoral avec deux assesseurs qui doivent être désignés par le conseil municipal et propose de nommer Kévin BATAILLIE et Nicolas GRAZIANO.

Madame Marie DUMOTIER invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

a obtenu :

- Monsieur Jean-Luc DARCOURT : dix-huit voix (18 voix)

Monsieur Jean-Luc DARCOURT, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire.

Monsieur Jean-Luc DARCOURT, élu Maire, invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints.

Monsieur le Maire indique qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit cinq adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de cinq adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a fixé à cinq le nombre des adjoints au Maire de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les Membres du Conseil Municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Monsieur le Maire propose pour la liste «Votre Village, Notre Engagement », la liste des adjoints :

- 1 – VILLAU GARCIA Jean-Antoine
- 2 – CAILLIAU Marie-Claire
- 3 – DECHERF Daniel
- 4 – ALIPS Nicole
- 5 – VANMARQUE David

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, Monsieur le Maire constate qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints est déposée.

Il est donc procédé au vote qui se déroule de la même façon que l'élection du Maire.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

La liste d'adjoints présentée par la liste «Votre Village, Notre Engagement» est élue avec :

1^{er} adjoint : VILLAU GARCIA Jean-Antoine

2^{ème} adjointe : CAILLIAU Marie-Claire

3^{ème} adjoint : DECHERF Daniel

4^{ème} adjointe : ALIPS Nicole

5^{ème} adjoint : VANMARQUE David.

Jean-Antoine VILLAU GARCIA, Marie-Claire CAILLIAU, Daniel DECHERF, Nicole ALIPS et David VANMARQUE sont proclamé adjoints et immédiatement installés dans leur fonction.

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l' élu local et remet aux membres du Conseil Municipal une copie de la charte de l' élu local et du chapitre III du titre II du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux conditions d' exercice des mandats municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Jean-Luc DARCOURT	Jean-Antoine VILLAU GARCIA	Marie-Claire CAILLIAU	Daniel DECHERF
Nicole ALIPS	David VANMARQUE	Marie DUMOTIER	Jean-Noël MALLEVAEY
Gilles CRÉPIN	Pierre AVERLANT	Véronique LAGATIE	Ludovic FAUQUET
Cécile DIERS	Claude ESTIEVENAERT	Céline LEMOR	Fabienne PORREAUX
Isabelle PADIÉ	Kévin BATAILLIE	Nicolas GRAZIANO	